



CLDR de Saint-Léger : Citoyens en action / maison multiservices Châtillon

Compte-rendu – séance du 10 juin à l'administration communale de Saint-Léger

Participants :

- Pour les membres de la CLDR (16) : voir liste en annexe 1
dont pour le Collège communal : Vinciane Gigi & Stéphane Agostini
- Pour les porteurs de projet :
 - Four à pain : Eric De Belder, Marina Traigner & Patrick Poncelet
 - Le Ptit Loucet : Muriel Schroeder
 - Pré-verger (Meix-le-Tige) : David Lempereur & Sébastien Traversa
 - Potager partagé et poulailler collectif (Meix-le-Tige) : Isabelle Clinquart
- Pour la Fondation rurale de Wallonie : Nicolas Lecuivre et Alisée Lequeux

Ordre du jour :

- Citoyens en action
- Espace de convivialité de Châtillon : adaptations
- Maison multiservices de Châtillon : réflexion & programmation
- Divers

Annexe

- Liste de présences

1. Projets Citoyens en action

Introduction

Il est rappelé le fonctionnement de l'appel et le rôle de la CLDR.

En séance :

- Un représentant pour chaque projet-candidat réalise une courte présentation du projet
- Les membres de CLDR peuvent poser des questions d'éclaircissement après chaque présentation
- La CLDR délibère (les membres impliqués dans un projet ne votent pas) : feu vert - feu orange - feu rouge

Analyse des projets édition 2025

Méchi'tes poulettes – poulailler collectif à Meix-le-Tige

Le projet est né en 2021. Au niveau organisation, les participants respectent et suivent un calendrier des tâches bien précis (gros nettoyage toutes les trois semaines par une ou deux familles). Grâce au subside précédent, ils ont acheté un filet qui empêche les rapaces d'attaquer les poules. L'ouverture du poulailler se fait de manière automatique, ce qui est très pratique. Les porteurs utilisent beaucoup de matériel de récupération. Le poulailler en tant que tel n'est pas très grand. Au niveau de l'entretien, ce n'est pas confortable, les porteurs aimeraient quelque chose de plus grand et de plus pratique>>> **le budget de l'édition 2025 serait alloué à l'achat d'un poulailler en tôle surélevé, facile à déplacer et à nettoyer.** Le budget de cette infrastructure est estimé à 830 euros.

NB : le poulailler permet de réduire considérablement les déchets organiques; en contrepartie, les familles ont des œufs et cuisinent pas mal de pâtisserie notamment avec leurs enfants (apprentissage culinaire). Ils ont aussi développé des collaborations : une fois par an, les écoles viennent voir le poulailler.

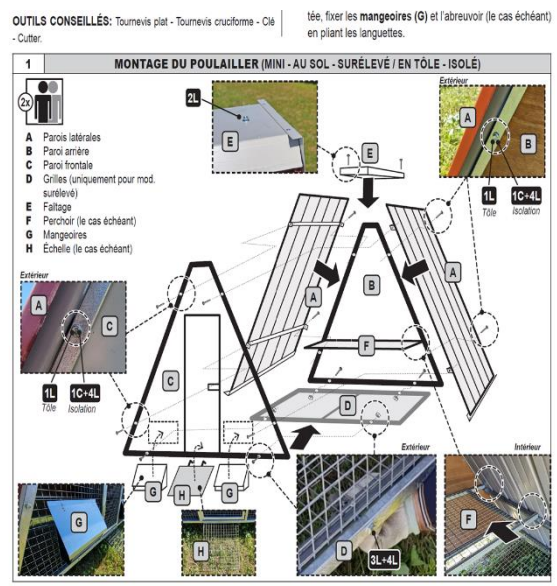
Questions CLDR :

- Vendez-vous les œufs ? Non, les œufs sont consommés par les familles et leurs proches.
- Les membres de CLDR peuvent-ils amener les déchets ? Oui, les écoles le font aussi de temps en temps.
- Est-ce possible de nourrir les poules uniquement avec les déchets ? Les poules ont également des graines (pour être complet au niveau nutritif).
- Désirez-vous augmenter le nombre de poules ? Non.
- Au niveau du fonctionnement, tout se passe bien ? Avant, ils étaient plus nombreux, maintenant ils sont 14 familles et ce nombre est vraiment pratique en terme d'agenda (2j par moi pour chaque faille).
- Que faites-vous des poules quand elles ne pondent plus ? Ils les gardent. Il arrive également qu'elles meurent donc pour le moment le roulement se fait assez naturellement.

Commentaires grilles d'évaluation :

- Il serait intéressant d'ouvrir le projet à l'ensemble des écoles lors d'une journée patrimoniale.

➔ **Avis de la CLDR : favorable** (12 feux verts et un feu orange)



Permapotes – potager partagé à Meix-le-Tige

Le potager partagé regroupe une dizaine de familles. Les enfants viennent aider et apprennent beaucoup. Une réunion est organisée en début de saison pour établir le planning de l'année (quels légumes ils souhaitent planter, ...). Le projet est 100% bio. Ils n'utilisent pas de motoculteur (un subside précédent a permis d'acheter une campagnole). Ils travaillent avec leurs mains et sur le principe de la permaculture. Ils consomment en fonction des saisons et conditionnent les produits pour l'hiver.



La météo belge n'est pas facile à gérer >>> **pour faciliter la production, les porteurs aimeraient investir dans une serre géodésique.** Ce type de serre est caractérisée par sa structure en forme de dôme. Le système est à la fois efficace et polyvalent. Une telle serre offre une luminosité et une température homogène.

La structure en bois est d'ores et déjà construite. Ils aimeraient fermer la serre avec du verre (ils sont en contact pour récupérer du verre d'anciens parebrises). La serre permettrait de cultiver sur une période plus longue et de varier davantage la production.

Questions CLDR :

- Etes-vous un nombre suffisant ? Ils sont actuellement 10 familles (dont deux nouvelles venues cette année) et pourraient être beaucoup plus nombreux.
- Avez-vous déjà pensé à créer un toute-boîte pour lancer un appel à participants ? Oui, mais c'est de l'argent et du temps. Au niveau pub, ils sont présents sur Facebook et un membre est passée aussi à la radio.
- Comment se passe l'arrosage ? Grâce à la commune, ils ont l'eau de distribution. Ils ont des bacs de récupération, une gouttière mais n'utilisent pas l'eau de pluie à 100%.

Commentaires grilles d'évaluation :

- Le verre est-il une bonne solution de couverture au niveau température?

➔ **Avis de la CLDR : favorable** (13 feux verts et un feu orange)

Jardin-forêt « Le Vert'ige » à Meix-le-Tige

Le projet est né en 2021. Ils sont entre douze et quinze familles impliquées dans cette action. Ils organisent des chantiers collectifs quelques fois sur l'année. Le site est divisé en deux parties :

1. Un pré-verger avec des fruitiers haute tige en dessous desquels des poneys pâturent.
2. Un jardin-forêt (+/- 20 ares) : projet de créer un écosystème nourricier et durable avec des strates différentes.

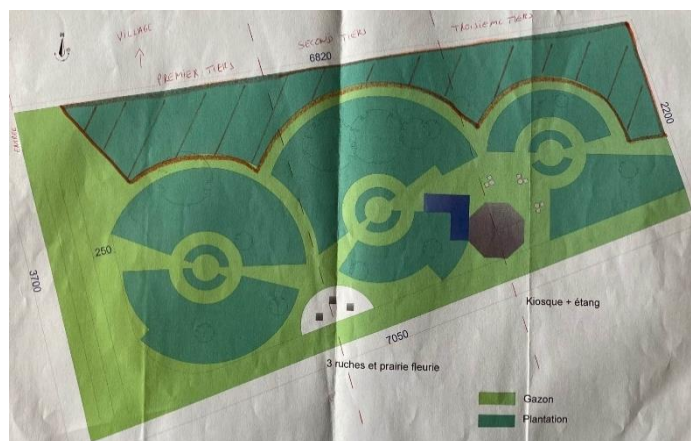
Des chantiers collectifs sont organisés 3 fois par an. Sur ce projet, les participants sont aidés par un pépiniériste de Vaux sur Sure spécialisé en la matière. C'est un projet qui comprend plusieurs phases : 1-planter les arbres pionniers, 2-couper les branchages (tailler les arbres en trognons): biomasse au sol, 3-planter les fruitiers, la rhubarbe, les choux, ...

Le subside précédent a servi de financer les plantations (haies, arbres fruitiers phase 1). **Cette année, ils aimeraient investir dans des panneaux didactiques.** A l'avenir, ils aimeraient ouvrir l'endroit aux

écoles pour développer le volet pédagogique. NB : une mare va également être prochainement creusée avec un subside BiodiverCité.

Questions/remarques :

- A qui appartient le pré ? Il appartenait à un voisin. Il est décédé, les enfants ont hérité du terrain mais ne modifient pas le fonctionnement. Ils sont également d'accord de le mettre à disposition. Une convention a été signée avec la commune.
- Que représente l'investissement des familles dans le projet ? Quelques weekends par an.
- Pour les panneaux, **une charte graphique spécifique au territoire de la Gaume existe**. Elle est mise en œuvre/coordonnée par la Maison du tourisme de Gaume. Cela pourrait être intéressant de s'inscrire dans cette démarche.



→ **Avis de la CLDR : favorable** (11 feux verts et un feu orange)

Le four à pain (maison Guillaume) à Saint-Léger

C'est la quatrième fois qu'ils participent au fonds d'impulsion. Sur trois ans, ils ont organisé une soixantaine d'ateliers, ce qui représente environ 300 personnes d'un peu partout (Liège, Luxembourg, Florenville, ...) Ils se sont diversifiés au niveau des produits : pains, tartes, cougnous pour Noël, pâtés gaumais, ...

De manière à pouvoir intensifier les participations et implications, ils aimeraient investir dans un four électrique. Cela sera plus confortable dans l'organisation des ateliers, des activités :

- Car en hiver la température du four chute trop rapidement
- Car certains produits délicats le nécessitent (ex : biscuits)
- Cela permettra de travailler davantage avec les écoles notamment, mais aussi de pouvoir mieux s'impliquer dans le cadre de festivités.

Questions/remarques CLDR :

- Quel est le prix d'un four électrique ? En seconde main 800 euros – neuf 1500 euros.
- Attention il faut une ligne électrique.
- A qui reviendra le coût de l'installation ? A la commune. Facture de courant : ce sera compris dans les ateliers.
- Organisation d'un atelier spécial CLDR ?

→ **Avis de la CLDR : favorable** (15 feux verts et un feu orange)

Le Ptit Loucet – potager partagé à Saint-Léger

C'est la deuxième fois qu'ils participent au fonds d'impulsion. Pour le moment, ils sont 12 membres. Il y a 8 parcelles et une dizaine de bacs. Pour pouvoir bénéficier d'une parcelle : il faut habiter la commune, ne pas posséder de jardin et accepter de travailler à l'huile de coude. Le nettoyage des communs se fait une à deux fois par mois. Il n'y a actuellement plus de place disponible.

Réalisations 2024 : remplacement de la table de pique-nique, de l'hôtel à insectes, des bacs potagers. Les participants au projet remercient le SI d'avoir remplacé le panneau du potager partagé (sur base de la charte graphique du territoire de Gaume).



Cette année, ils aimeraient :

- investir dans une serre pour être autonome avec les semis et faire une distribution à qui en veut
- Continuer de remplacer les bacs à potager
- Acheter des outils et des plantes

➔ **Avis de la CLDR : favorable** (15 feux verts et un feu orange)

Remarques générales et suites

- Une visite de terrain est à prévoir en 2026
- Importance du critère de durabilité : beaucoup d'actions se poursuivent
- Renforcement de la communication, notamment vers les associations existantes
- Un idéal : le développement de la transversalité entre les projets (ex : échange de produits)

2. Espace de convivialité de Châtillon : adaptations

Les modifications apportées :



Ancien plan (à gauche) et nouveau plan (à droite)

Partie haute du site

Le terrain multisports est agrandi comme souhaité par le Collège. Cet agrandissement induisait la prise en considération d'un dénivelé total d'1m80. Afin de mieux intégrer l'aménagement dans le terrain existant, il est proposé de travailler en plateaux, en partageant le dénivelé au-dessus et en dessous de la zone aménagée.

Poussée par l'agrandissement du terrain de sport, la zone rencontre avec cabanon est décalée de 25m sur la droite. Son programme reste inchangé : un cabanon et une zone pique-nique/barbecue. Les terrains de pétanque sont quant à eux supprimés. Cette zone reste agrémentée d'une place de stationnement PMR ainsi que d'une zone « vélos » avec point de rechargement.

NB : une installation du cabanon en bas de parcelle n'est pas envisageable en raison de la présence des sources du Ton.

Partie basse du site

Ajout d'un parcours fitness forestier (qui respecte la philosophie nature du projet).



Le nombre de places de parking en bordure du périmètre a été revu à la hausse.

Suites :

Ces aménagements supplémentaires (sport et stationnement), seront exclus du financement subsidié par le Développement Rural. Une intervention d'Infrasports semble envisageable (pour le terrain, voire pour les agrès fitness). Les stationnements devront pour leur part être financés sur fonds propres.

- Rencontre avec Infrasports pour savoir s'il est possible d'obtenir un subside pour le terrain multisports et éventuellement le parcours fitness (11 juin 2025).
- Rencontre avec l'Administration du Développement rural (23 juin 2025) pour présenter les adaptations apportées au projet.
- Dépôt du dossier de demande de permis pour l'espace de Châtillon.
- Dépôt du dossier projet définitif (avec cahier des charges) pour les espaces de Saint-Léger (Choupa) et Châtillon.

Réactions CLDR :

- Il faut limiter le retard du dossier un maximum ! Les membres de CLDR sont frustrés : aucun projet du PCDR n'est encore sorti.
- Un membre de CLDR trouve dommage que les pistes de pétanque s'en aillent. *Elles pourront être replacées ailleurs.*

3. Maison multiservices de Châtillon :

Une visite virtuelle des lieux, sur base de nombreuses photographies, est proposée à la CLDR



La maison de village de Châtillon est située en plein cœur de Châtillon. Elle est composée de deux bâtiments :

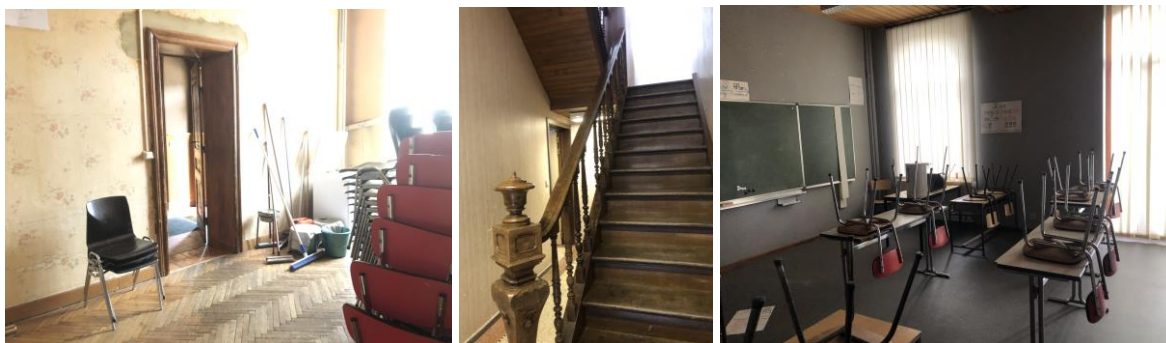
- Ancienne mairie, surface au sol de 98 m², avec cave et deux étages sur 68 m² (porte cochère)
- Salle de village, construite au début des années 80 : 212 m², pas d'étage, un peu de caves à l'arrière de la mairie

Surface totale au sol de +/- 310 m²

La salle est plus ou moins carrée (12x12m) = 144 m²



Vue sur la salle et les cuisines



Vue sur l'espace « ancienne mairie »

Pourquoi rénover cette salle?

- **Demande des habitants : améliorer les fonctionnalités de l'espace** : cuisine plus grande, chambre froide ...
- Le bâtiment est sain, la toiture et la charpente sont en bon état. Mais une **mise aux normes** nécessaire (électricité, normes incendies). Le système de chauffage et l'isolation doivent être revus.
- Améliorer son intégration dans le village (diminuer encore les possibilités de nuisance).
- La Commune, sollicitée par les habitants, souhaitait pour le moins entreprendre des travaux sur fonds propres. M. Agostini s'est penché en détail sur les possibilités d'aménagement.
- Le projet peut être intégré dans une convention en Développement Rural. Cela interpelle la Commune qui envisage de faire appel à un auteur de projet.

Avec quel programme ?

- L'aspect patrimonial de l'ancienne mairie sera préservé (façade avant, ...) Aucun agrandissement de volume n'est envisagé.
- **Rez : maison de village**
 - La salle gardera la même dimension
 - Le reste du rez sera réorganisé et dédié à la fonction « Maison de village »
 - Contraintes : complémentarité école, accès PMR (existe à l'arrière), ouvertures vers mairie (murs porteurs)
- **Etage : locaux polyvalents (musique, jeunesse, associations)**
 - Contraintes : surfaces limitées, accès PMR, sécurité incendie
- **Extérieurs**
 - Petit préau envisageable côté cour
 - Abords et stationnements côté rue
 - Cabanon poubelle et stationnement en bordure

Réactions :

- Maison multiservices ou maison de village : quelle est la différence ?
 - Une maison de village est une salle dédiée aux habitants d'un village pour les festivités (communions, mariages, ...)
 - Maison rurale : même chose mais avec des activités culturelles.
 - Maison multiservices : accent sur la diversité des espaces (pas juste une grande salle) et sur la multifonctionnalité. Une salle qui va servir à plus de publics et qui sera davantage polyvalente.
- Attention aux coûts générés pour peu d'espace rendu disponible au niveau de l'ancienne mairie (le jeu en vaut-il la chandelle ?) : faire le nécessaire pour la salle en cherchant les solutions techniques et les affectations adéquates.

Révision de la programmation triennale

Après une discussion au cours de laquelle les membres de la CLDR expriment leur désarroi vis-à-vis du non-respect de la programmation initiale, et l'importance qu'ils accordent au projet de rénovation de la maison Guillaume et de logements intergénérationnels, un vote est organisé.

La Commune soulève l'importance et son intérêt pour ces dossiers, mais ces derniers ne sont pas prêts. Pour ce qui est de la maison Guillaume, toute possibilité de relance se montre impossible, puisque le subsidier a été abandonné et qu'une règle administrative empêche de subsidier deux fois le même projet. Nous avons ici un projet très concret, avec une demande importante des habitants, pour une salle qui à l'heure actuelle est, avec la petite salle Le Gaumais à Saint-Léger, l'une des seules salles de village communale sur le territoire.

→ 13/16 membres de CLDR valident que **la maison multiservices de Châtillon sera la prochaine demande de convention.**

4. Divers

- Intégration de nouveaux membres :
 - Quart communal renouvelé (effectifs : Vinciane Gigi, Stéphane Agostini, Fabian Forthomme ; suppléants : Cyrille Gobert, Lucie Poncelet, Alyssa Guichart)
 - Consultation en cours des membres qui ont été absents à plusieurs reprises sans justification.
 - Muriel Schroeder (projet Ptit Loucet) est intéressée de devenir membre de la CLDR.
- Deux rendez-vous :
 1. Conférence Osiériculture & Vannerie : 11 juin à 20h à Saint-Léger
 2. Les Assises de la Gaume : 14 juin matin à Izel

*Pour la FRW,
Nicolas Lecuivre & Alisée Lequeux*

Annexe 1 : grille de présences

Membres CLDR présents (16)	
Stéphane	AGOSTINI
Samuel	COLLET
Micheline	COURTEAUX
Alain	DELCOUR
Anne-Marie	FIORELLO
Fabian	FORTHOMME
Laurence	GAVROY
Vinciane	GIGI
Jean-Marie	GODARD
Alyssa	GUICHART
Léon	HISSETTE
Muriel	LEFEVRE
Eric	MOORS
Jean-Louis	TRINTELER
Bérengère	VAN BRANTEGHEM
Céline	VERKAEREN

Membres CLDR excusés (5)	
Pierre	DE BECKER
Gérard	EVARD
Jean	MICHEL
Stany	MICHEL
Didier	THIRY

Invités extérieurs (7)	
Isabelle	CLINQUART
Eric	DE BELDER
David	LEMPEREUR
Patrick	PONCELET
Muriel	SCHROEDER
Marina	TRAINER
Sébastien	TRAVERSA